LE VOTE

Les élections au Yukon sont organisées par **Élections Yukon**, un organe indépendant de l'Assemblée législative, sous la direction du **directeur général des élections**. Il veille à ce que les élections soient organisées de façon juste et impartiale.

La 38e élection générale au Yukon aura lieu au printemps 2021.

Pour être admissible au vote lors d'une élection territoriale au Yukon, vous devez :

- être un citoyen canadien;
- être âgé d'au moins 18 ans;
- résider au Yukon depuis les 12 derniers mois.

Les électeurs admissibles peuvent s'inscrire en ligne, par courriel, par la poste ou en personne au bureau du directeur du scrutin ou au bureau de vote. Les personnes inscrites à l'élection territoriale de 2016 ou à l'élection fédérale de 2021 sont déjà sur la liste électorale. Les résidents peuvent vérifier s'ils figurent sur la liste en ligne et mettre à jour leur adresse ou d'autres informations si nécessaire.

Si votre nom figure sur la liste des électeurs (ou liste électorale), vous n'avez pas besoin de vous identifier pour voter lors de l'élection territoriale du Yukon. Si votre nom n'y figure pas, vous devez présenter des pièces d'identité. Vous avez quatre options :

1. Une pièce d'identité du gouvernement avec photo sur laquelle figurent votre nom et adresse actuelle (p. ex. permis de conduire, certificat de statut d'Indien, permis de pêche ou de chasse).
2. Deux pièces d'identité sur lesquelles figurent votre nom et votre adresse actuelle (p. ex. chèque personnel, relevé de carte de crédit, documents d'impôt, bail, facture de services publics).
3. Si vous n'êtes pas en mesure de fournir une pièce d'identité, un autre électeur de votre circonscription peut se porter garant pour vous et confirmer votre identité et votre adresse.
4. Si vous n'êtes pas en mesure de fournir une pièce d'identité ou de trouver un garant, vous pouvez remplir une déclaration et la signer. On vous demandera de produire votre nom et votre adresse et de préciser que vous êtes admissible pour voter.

LEÇON 4 : LE VOTE

Chaque circonscription est divisée en plus petites zones appelées de **sections de vote**. Les électeurs admissibles qui résident dans une de ces sections doivent se rendre au **bureau de vote** désigné pour leur section.

Les bureaux de vote pour le jour de l'élection et le vote par anticipation sont déterminés dès le déclenchement de l'élection. Les renseignements à cet égard sont diffusés sur le site d'Élections Yukon (www.electionsyk.ca) et dans les journaux locaux.

Les électeurs peuvent choisir l'une des quatre méthodes suivantes :

1. **Le jour de l'élection** – les bureaux de scrutin seront ouverts de 8 h à 20 h.
2. **À l'avance** – les bureaux de scrutin par anticipation seront ouverts de 8 h à 20 h les deux jours précédents le vote. Les dates et endroits seront indiqués sur le site d'Élections Yukon dès qu'ils seront disponibles.
3. **Le bulletin de vote spécial** – vous pouvez demander un bulletin de vote spécial (bulletin de vote en blanc) si vous ne pouvez pas voter par anticipation, ni vous présenter au bureau de scrutin le jour de l'élection. Communiquez avec votre directeur du scrutin ou avec Élections Yukon dès le début de la période électorale pour obtenir un bulletin spécial.
4. **Par procuration** – vous pouvez voter par procuration si vous prévoyez être à l'extérieur du Yukon ou dans un endroit isolé lors du vote par anticipation ou le jour de l'élection. Vous pouvez nommer un électeur de votre circonscription qui votera en votre nom, ou demander à un parti politique inscrit de désigner un électeur de votre circonscription qui votera en votre nom. Communiquez avec votre directeur du scrutin ou Élections Yukon au début de la période électorale pour demander l'autorisation de voter par procuration.

Lors d'une élection, le vote se fait par **scrutin secret**. Cela garantit la confidentialité du choix des électeurs. Personne, à l'exception de l'électeur, ne sait quel choix ce dernier a fait.

Un **bulletin de vote** comprend les noms des candidats qui se présentent dans votre circonscription électorale et le nom de leur parti, le cas échéant. Il y a un espace à côté du nom de chaque candidat où vous pouvez faire votre marque. Si votre marque est claire et désigne un seul candidat (crochet, X, case noircie), votre bulletin sera **valide**.

Le processus du vote au bureau de scrutin se déroule comme suit :

1. Lorsque vous arrivez au bureau de scrutin, un greffier du scrutin vous accueille et vous dirige vers la table où vous devez vous présenter.
2. Vous devez alors fournir votre nom et adresse afin que le greffier puisse rayer votre nom de la liste. Si votre nom se trouve sur la liste, vous n'avez pas à produire de pièce d'identité. Sinon, vous pouvez lui présenter une pièce d'identité du gouvernement avec votre nom pour obtenir un bulletin de vote. Si vous n'avez pas de pièce d'identité, un autre électeur de votre circonscription peut se porter garant pour vous ou vous pouvez signer une déclaration établissant votre nom et votre adresse.
3. Le scrutateur vous remet un bulletin plié qui porte les initiales d'un travailleur électoral.
4. Derrière l'isoloir, marquez le bulletin (un seul candidat) et repliez-le afin de garder votre choix secret.

Ensuite, le scrutateur vérifiera que le bulletin plié porte les bonnes initiales. Il place alors le bulletin dans l'urne. Lorsque le choix de l'électeur ne peut être établi clairement, qu'il s'agisse d'un accident ou d'un geste délibéré, le bulletin de vote est **rejeté**. Il peut s'agir d'un bulletin marqué pour plusieurs candidats, même si différents symboles sont employés, d'un bulletin où les candidats sont classés par ordre de préférence ou encore d'un bulletin vide. Si vous écrivez votre nom sur le bulletin, votre bulletin sera également rejeté.

Un électeur qui ne veut voter pour aucun des candidats peut également utiliser son vote pour exprimer son insatisfaction à l'égard des options proposées. Il s'agit alors d'un **bulletin refusé**. L'électeur remet son bulletin au scrutateur et confirme qu'il refuse son bulletin. Le scrutateur écrit le mot « refusé » sur le bulletin et le glisse dans l'enveloppe des bulletins refusés.

OBJECTIFS

Les élèves se familiariseront avec le processus du vote, tout en évaluant les enjeux de la campagne, les plateformes des partis, les chefs et les candidats locaux.

INDICATEURS

À l'issue de la leçon, les élèves seront en mesure :

- de comprendre pourquoi le scrutin secret est une caractéristique importante des élections.
- de déterminer qui a le droit de voter aux élections territoriales au Yukon.
- de comprendre comment se déroule le vote.
- de marquer leur bulletin de vote.
- d'engager des dialogues constructifs et critiques.
- de faire preuve de réflexion critique et de prendre une décision.

RESSOURCES

- Vidéo : Le droit de voter (3 min 21 s)
- PowerPoint 4 : Le processus du vote (version primaire et secondaire)
- Fiche 4.1 : Le processus du vote (version primaire et secondaire)
- Fiche 4.2 : Se préparer à voter
- Fiche 4.3 : Concevoir une affiche
- Fiche 4.4 : S'exercer au vote

LEÇON 4 : LE VOTE

ACTIVITÉS

Amorce : 10 min.

1. Regardez la vidéo « Le droit de voter » avec la classe afin de revoir l'histoire du droit de vote au Canada.

Précisions sur la vidéo: Bien que les femmes au Canada aient obtenu le droit de vote en 1918, nombre d'entre elles sont restées exclues en raison de leur race, de leur origine ethnique et de leur religion. Le suffrage universel pour toutes les femmes n'a été atteint que dans les années 1960. Le taux de participation a été légèrement plus élevé lors des deux dernières élections fédérales (66% et 67%, respectivement). La participation électorale a augmenté parmi les jeunes ces dernières années, mais elle est toujours inférieure à celle du reste de la population. Seulement 54% des jeunes, âgés de 18 à 24 ans, ont voté à l'élection fédérale de 2019.

2. Le taux de participation est le pourcentage d'électeurs admissibles qui se prévalent de leur droit de voter lors d'une élection. Expliquez aux élèves que le nombre de personnes qui votent lors des élections est en déclin depuis les dernières années. Dans certaines provinces, il est inférieur à 50 %.

Cependant, au Yukon, le taux de participation est parmi les plus élevés au pays. En fait, 72 % des électeurs du Yukon ont voté lors de l'élection fédérale de 2019. Lors des dernières élections territoriales au Yukon, en 2016, le taux de participation était de 80 %. La participation est également élevée chez les Premières Nations, contrairement à ce que l'on observe ailleurs au Canada.

3. Lancez une discussion en classe au sujet du taux de participation et de l'importance de voter. Pourquoi pensez-vous que le taux de participation est élevé lors des élections au Yukon? Pourquoi pensez-vous que certaines personnes décident de ne pas voter? Est-il acceptable de ne pas voter? Est-ce qu'il s'agit d'un manque de respect pour ceux et celles qui ont combattu pour le droit de voter?

Discussion : 10 min

Dans quelle mesure la participation à une élection aide-t-elle les citoyens à contribuer à la qualité de leur communauté et de la société?

Notions essentielles : 50 à 120 min.

1. Passez en revue le rôle d'Élections Yukon et le processus du vote grâce au PowerPoint 4. Ensuite, demandez aux élèves de remplir la fiche 4.1 pour solidifier les principaux termes et concepts.

2. À l'aide de la fiche 4.2, demandez aux élèves d'évaluer les enjeux de la campagne, les plateformes des partis, les chefs et les candidats locaux. Donnez aux élèves la possibilité d'exprimer leur avis sur les candidats et la campagne. Certains sauteront sur l'occasion pour faire connaître leur opinion et tenter de convaincre les autres. Certains préféreront garder leurs opinions politiques pour eux.

Note à l'enseignant : Voilà une excellente occasion de souligner l'importance de la confidentialité et du respect pour une diversité de points de vue.

3. Encouragez les élèves à apporter leurs fiches à la maison et à lancer une discussion en famille et entre amis. Les élèves pourraient demander à leurs parents et amis s'ils ont l'intention de voter et s'ils ont déjà choisi un candidat. Rappelez aux élèves qu'ils peuvent consulter le site d'Élections Yukon (www.electionsyk.ca) pour déterminer où et quand leurs parents peuvent voter et encouragez-les à accompagner des électeurs au bureau de scrutin et à observer le processus.

Pour en faire plus :

A. En groupes, en paires, ou individuellement, demandez aux élèves de concevoir une affiche ou une présentation PowerPoint afin d'encourager les gens à voter lors de l'élection territoriale. Les élèves doivent utiliser des images et des mots qui décrivent pourquoi il est important de voter. La fiche 4.3 peut servir d'outil de planification. Ensuite, exposez les affiches dans l'école ou demandez aux élèves de présenter leurs travaux à leurs parents et amis.

B. Exercez-vous à voter! À l'aide des bulletins modèles de la fiche 4.4, demandez aux élèves de s'exercer à voter. Les élèves devront compter les bulletins de vote et compiler les résultats. Passez en revue les définitions de bulletin valide, rejeté et refusé.

C. Laissez les élèves prédire l'issue du vote. Distribuez des cartes et demandez à chaque élève de deviner les résultats du Vote étudiant ou de l'élection générale (p. ex. nombre de sièges, pourcentage de suffrages exprimés). Chaque prévision doit être indiquée par écrit sur la carte afin que l'on puisse comparer les résultats. Assurez-vous que les élèves signent leur carte afin de pouvoir proclamer le gagnant après l'élection!

D. De nombreuses personnes ailleurs dans le monde n'ont pas la chance de voter en raison de la violence, de l'intimidation et de la corruption des politiciens. Discutez de l'importance du vote par scrutin secret lors des élections gouvernementales et des efforts déployés pour préserver le choix individuel et le principe d'élections justes et équitables. Quels sont les avantages de voter en privé? Croyez-vous que l'issue d'un vote privé ou public peut être différente? Pourquoi?

RESSOURCES EXTERNES

- Guide des élections de Vote étudiant
- Élections Yukon — www.electionsyk.ca